

TERMES DE REFERENCE
DES CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR LA COLLECTE DE CORESPONSABILITE SCOLAIRE
-COMMUNE PILOTE DE DIGITALISATION –

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement de Madagascar en intensifiant son investissement dans le développement du capital humain et son engagement dans le secteur de la protection sociale.

Le programme de Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH) mis en œuvre par le FID, une des composantes opérationnelles du Projet de Filets Sociaux de Sécurité (FSS) financé par la Banque mondiale depuis 2015 et coordonné par le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF), est un transfert d'argent conditionnel qui cible les ménages les plus pauvres ayant des enfants âgés entre 0 et 12 ans et a comme objectifs spécifiques de leur fournir un supplément de revenu pour :

- appuyer l'intégration des enfants de 6 à 12 ans dans le système scolaire,
- promouvoir l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans.

Ainsi, il est exigé des ménages bénéficiaires du programme TMDH le respect de la coresponsabilité qui engage le ménage à scolariser l'enfant qu'il aura à choisir jusqu'à la sortie du programme. Le FID effectue ainsi un suivi périodique et permanent sur l'assiduité des ces enfants pour qu'ils respectent au moins 80% de présence par rapport au nombre de jours de classe.

Entrant dans le cadre de la volonté du FID de digitaliser davantage ses activités et en vue de soutenir de nouveaux ménages du programme TMDH FSS, la Direction des Transferts Monétaires (DTM) du FID prévoit d'effectuer une digitalisation de la collecte de coresponsabilité dans une Commune pilote par District d'intervention, l'objectif étant d'éviter l'utilisation massive de registres de coresponsabilité en version papier. Pour ce faire, le FID envisage de recruter des consultants individuels pour effectuer cette activité.

Les missions confiées à ces consultants individuels sont décrites dans les présents Termes de référence.

2. OBJECTIFS

Les objectifs assignés à cette activité sont :

- ✓ Suivre individuellement l'assiduité des enfants avec un support numérique , disposer des données fiables et en temps réel sur la coresponsabilité ;
- ✓ Tirer des leçons, capitaliser les bonnes pratiques et apporter des améliorations sur ce nouveau mécanisme en vue de la mise à l'échelle de la digitalisation de collecte de coresponsabilité du TMDH ;

3. ATTRIBUTIONS

Les prestations demandées à ces Consultants individuels seront les suivantes :

- ✓ Informer les directeurs d'école concernés sur le processus de digitalisation ;
- ✓ Effectuer le téléchargement des données des communes concernées à partir du système d'information du FID (MIS), pour être importées dans le support de collecte numérique (smartphone) ;

- ✓ Avec la collaboration des directeurs d'école, assurer la collecte des données sur la coresponsabilité avec relevé des coordonnées GPS auprès des Etablissements scolaires dans la zone d'intervention, avec le support numérique ;
- ✓ Assurer la transmission des données collectées (synchronisation) aux serveurs de la plateforme de gestion de base de données MIS du FID ;
- ✓ Assurer la mise à jour des données concernant le statut des enfants à suivre sur MIS après chaque descente et au début de l'année scolaire ;
- ✓ Collecter le résultat de l'examen CEPE pour les enfants suivis en classe T5/CM2 ;
- ✓ Etablir un rapport d'activité périodique.

La collecte de coresponsabilité et des données ponctuelles à jour se fera tous les deux mois (mois impairs novembre-janvier-mars-mai-juillet) et la collecte pour la mise à jour globale sur les statuts des enfants à suivre au niveau des Etablissements scolaires concernés sur les résultats des examens (passage à la classe supérieure ou non, changement d'Etablissement, changement d'enfant à suivre) au début de l'année scolaire (vers septembre-octobre).

4. PROFIL REQUIS

- Niveau de formation : minimum Licence en études universitaires ;
- Ayant au moins 02 ans d'expériences en socio-organisation ;
- Ayant au moins 01 expérience en enquête sur tablette ou smartphone ;

5. LIVRABLES

Il s'engage à livrer au FID :

- Un rapport de collecte de coresponsabilité tous les deux mois (mois impairs) ;
- Un rapport de collecte pour mise à jour au début de l'année scolaire ;
- Un rapport final à la fin des prestations ;

Les rapports seront livrés en version électronique et physique. Ces rapports doivent présenter les activités traitées ainsi que les anomalies constatées.

6. DUREE DE LA PRESTATION

Le contrat du Consultant individuel est un contrat à prix global et forfaitaire et le paiement est conditionné par la présentation et validation du livrable correspondant. La durée du contrat sera de 29 mois dont 12 mois ferme et 17 mois en deux tranches conditionnelles annuelles avec comme condition d'affermissement : une évaluation positive de la tranche précédente

7. ZONE D'INTERVENTION

Voir en annexe

8. CONDITION DE TRAVAIL

Les activités du Consultant nécessite l'utilisation d'un smartphone avec android version 6 minimum durant l'exécution de sa prestation. Le FID ne prend pas en charge la dotation de ce matériel. Il appartient au Consultant de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la disponibilité de ce matériel.

ANNEXE

DIRECTION INTER REGIONALE D'ANTSIRABE

ZONE D'INTERVENTION DU CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA DIGITALISATION DE LA CORESPONSABILITE
TMDH

REGION	DISTRICT	COMMUNE	Nombre de Fokontany	Nombre de ménages bénéficiaires prévus	Nombre d'Etablissements prévus
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	BELAZAO	7	1 120	16
VAKINANKARATRA	MANDOTO	MAROMANDRAY	4	580	19
<i>TOTAL</i>			11	1 700	35